



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#8
(au 30 novembre 2019)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

Wort.lu

Publié le 31 octobre 2019 par Maximilian Richard

<https://www.wort.lu/de/lokales/cigr-syrdall-staatsanwaltschaft-im-mai-ueber-vorwuerfe-informiert-5dbaf654da2cc1784e34eda3>



Der Conterner Schöffe Fernand Schiltz wirft der Justiz vor, in der Affäre CIGR-Syrdall nichts zu unternehmen. Die Staatsanwaltschaft widerspricht.

Die Vorwürfe, die in den vergangenen Wochen gegen das CIGR Syrdall und dessen Coordinateur général erhoben wurden, sind schwerwiegend und reichen von sexueller Belästigung bis hin zur Veruntreuung von öffentlichen Geldern.

Gegenüber dem "Tageblatt" warf der Schöffe von Contern, Fernand Schiltz, der Staatsanwaltschaft und Polizei am Mittwoch vor, in dieser Affäre nichts zu unternehmen. Und das, obwohl die Staatsanwaltschaft bereits im Mai über die Vorwürfe informiert worden war.

In einem Schreiben wehrt die Staatsanwaltschaft sich am Donnerstag gegen die Vorwürfe. Die Staatsanwaltschaft bestätigt, dass die Gemeinde Contern erstmals Ende Mai **Misstände innerhalb der Beschäftigungsinitiative weitergereicht habe**. Daraufhin sei die Kriminalpolizei umgehend mit einer Voruntersuchung des Falls befasst worden.

Nach mehreren Verhören konnten die Beamten der Kriminalpolizei allerdings keine ausreichenden Beweise für die Vorwürfe feststellen, so das Schreiben weiter. Die Ermittlungen wurden im Laufe des Sommers auf Anordnung der Staatsanwaltschaft eingestellt.

Juristische Schritte

Die Gemeinde Contern wollte es dabei allerdings nicht belassen. Anfang Oktober erstattete sie zwei weitere Anzeigen, von denen eine eine Zivilklage umfasst. **Sie richten sich gegen einen Mitarbeiter des CIGR und gegen Unbekannt.**

Auch das Arbeitsministerium hat im Oktober Vorwürfe gegen einen Mitarbeiter des CIGR und gegen Unbekannt an die Staatsanwaltschaft weitergereicht. Diese Dossiers werden zurzeit behandelt, so das Schreiben.

Corinne Cahen reagiert a publizéiert ganze Bréif

Mail vum Corinne Cahen



"Et war sécher net richtig, datt ech de Message vu mengem berufflechen Account fortgeschéckt hunn, an ech bedauern dat."

"Vun engem eemolege Fauxpas zu engem systemateschen Interessekonflikt!" Mat deem Titel ass de Communiqué vun der CSJ illustréiert.

E Schreiwes vun der Familljen- an Integratiounsministesch Corinne Cahen aus dem Fréijoer suergt den Ament fir erhéizte Gemidder. Et geet ëm de Reproche vu méiglechem Amtsmëssbrauch an Interessekonflikter.

"Et war sécher net richtig, datt ech de Message vu mengem berufflechen Account fortgeschéckt hunn, an ech bedauern dat." Esou reagiert d'Corinne Cahen e Méindeg de Moien op Facebook. Si schreift weider: "De Contenu vum Bréif huet näischt mat menger politescher Funktioun ze dinn an dat geet aus dem Text och ervir."

D'Email hätt si am Abrëll fortgeschéckt un de Stater Geschäftsverband, dee si 4 Joer laang presidéiert huet, esou d'Familljeminstesch, déi staark an der Kritik stoung. An der Email, déi si un de Geschäftsverband fortgeschéckt huet, mat der Ënnerschrëft als Ministesch, huet si sech doriwwer beklot, datt de Stater Geschäftsverband de Geschäftsleit op der Gare net genuch am Kader vum Tram-Chantier géif hëllefen. Am Post erkläert d'Corinne Cahen och, datt si sech aus dem operative Geschäft zeréckgezunn hat an och kee Salaire méi krut.

CSJ haten d'Fro vun engem flagrante Interessekonflikt opgeworf

Déi stellt op d'mannst nämlech d'CSJ a Fro, an engem Communiqué, dee si an der Nuecht op e Méindeg un d'Press geschéckt huet.

Hannergrond ass en Artikel vum Lëtzebuerger Wort, wou aus dem ominéise Schreiwes vum Corinne Cahen un de Stater Geschäftsverband zitéiert gëtt. Dësen datéiert vum 11. Abrëll dëst Joer, an d'Ministesch reegt sech op, dass d'Union commerciale ze wéineg fir déi betraffe Stater Butteker géif maachen, am Kontext vum Tramschantier.

D'E-Mail ass net ënnerschriwwen vum Corinne Cahen als Privatpersoun, mä als Ministesch, an huet och de Logo vun der Regierung drop.

D'Ministesch mécht och Referenz op de Schongbuttek am Garer Quartier, wou Si bis zu hirem Wiessel an d'Regierung och d'Gerance gemaach huet.

D'CSJ, also d'Jugend-Syndikat vun der CSV, freet sech, wéi dat deontologesch verrietbar wier, dass eng Ministesch hiren offizielle Regierungs-Email-Kont géif benotzen, fir sech fir hiren eegene Buttek anzesetzen, an et freet ee sech och, ob et sech hei ëm e flagrante Interessekonflikt géif handeln, vläicht souguer ëm Amtsmëssbrauch.

De President vum Stater Geschäftsverband Guill Kaempff huet d'E-Mail dem Wort géintiwwer iwwerdeems confirméiert, a wiert sech géint d'Kritike vu senger Virgängerin, déi elo eben Ministesch ass. Et hätt am Kader vum Tramschantier eng Onmass vu Gespréicher mat alle concernéierten Acteuren ginn an d'Schicksal vun de betraffene Butteker hätt fir d'Union commerciale héchste Prioritéit, ass ze liesen.

- [PDF: Pressecommuniqué vun der CSJ¹](#)

¹ <https://download.rtl.lu/2019/11/04/89587b007fe7a77cef28c0c3e6943d8c.pdf>

Kriteschen Audit iwver Filmfong läit zanter 12 Méint am Tirang

"Value Associates" huet de Filmfong ënnert d'Lupp geholl an eng ganz Rei Mësstänn ervirgehuewen.

De Secteur hat no méi Sue gefrot. Déi aktuell 34 Milliounen Euro d'Joer, déi si vum Staat zur Verfügung gestallt kriter, géingen net méi duer goen. De Premier- an Medieminister Xavier Bettel hat dofir schonn am Juli zejoert een Audit bei "Value Associates" an Optrag ginn, deen de 15. November fäerdeggestallt gouf. Zanterhier gouf den Audit weder öffentlech debattéiert, nach presentéiert.

Et ass méttlerweil also genee 1 Joer hier, dass de Premier Minister een Audit vun "Value Associates" iwver de Filmfong krut. Eng Beroderfirma, déi ënner anerem och dem Manuel Baldauff gehéiert.

[>>>> De ganzen Audit kënt Dir hei erofluenden!<<<<^2](#)

Punkt fir Punkt: Filmfong



"Value Associates" huet de Filmfong ënnert d'Lupp geholl an eng ganz Rei Mësstänn ervirgehuewen. D'Annick Goerens erkläert.

E potentiellen Interessenkonflikt vum Produzent Paul Thiltges

„Relation-tiers : Le réviseur a constaté que Monsieur Paul Thiltges est à la fois fournisseur et client du Film Fund, la société «Paul Thiltges Distribution» proposant des services de « stockage » et touchant une rémunération annuelle de 70.200 EUR – pour 2016, et d'un autre côté bénéficiant d'aides financières sélectives en tant que producteur. Le réviseur dit avoir noté l'absence d'un contrat stipulant les conditions de cette collaboration, et fait remarquer qu'il existe un risque de conflit d'intérêt et de fraude sur les actifs du Fonds.“ (S. 33 am Audit) D'Auditeure sinn iwver den Interessenkonflikt net weider „schockéiert“, sou steet et am Audit. Éischtens wär de Problem 2017 geléist gewiescht, zweetens wär et ebe schwéier zu Lëtzebuerg e komplett

² <https://download.rtl.lu/2019/11/04/e55ace4612b312a564e55d4a7dfa9789.pdf>

onofhängegen Acteur ze fannen. Dat ass awer eng Aschätzung, déi een a Fro stelle muss. Allerdéngs steet och nach am Audit, dass nach ëmmer een Interessekonflikt kéint bestoen.

Hallefwouechte vum Premier Xavier Bettel

Den CSV-Deputéierte Félix Eischen wollt doropshi vum Premier an enger Question parlementaire gewuer ginn, firwat am Audit keng weider Analys iwwer dës Interessekonflikter gemaach gouf an ob de Minister den Audit un de Parquet viruginn hätt. Dem Xavier Bettel seng Äntwerte waren:

„Dem Minister si keng esou Konflikter bekannt.“

„Et kritt kee Produzent e Salaire als Beschäftegte vum Filmfong.“

„Esou Undeutunge sinn dem Minister net bekannt an och net am Audit mentionnéiert.“

De Xavier Bettel huet manifestement den Audit net gelies oder hien huet d'Wourecht net gesot. D'Reaktioun vum **Félix Eischen**:

„Da kréien ech als Äntwert, "Et kritt kee Produzent e Salaire als Beschäftegte vum Filmfong". Pardon. Et steet do. Elo kann dat vläicht sinn, dass dee kee Salaire krut. Hie krut eng Remuneratioun, hie krut eng eemoleg Indemnitéit oder wéi mer et och ëmmer wëllen nennen. Mee hie krut awer Suen. Dat fannen ech zum Beispill als éierlech Äntwert oder als respektabel Äntwert op eng Fro, déi ee sech stellt, well een déi Saachen do kritt, fannen ech kee Respekt vis-à-vis vum Froesteller, wann ee sou eng Äntwert kritt. Well dat do stëmmt jo net. Dat do stëmmt net.“

De Paul Thiltges ass keen Onbekannten an daucht an eise Recherchë méi wéi eemol op. D'Fro vum Interessekonflikt huet sech net just 2016 gestallt, mee op d'mannst och 2014 an 2015, wou hien d'Aufgab hat, am Numm vum Filmfong Lëtzebuurger Filmer am Ausland ze promovéieren a strategesche Marketing ronderëm Festivaller opzebauen.

Gläichzäiteg hat hien d'Kap u vum Produzent a seng zwou Produktiounsfirmer *Paul Thiltges Distributions* an *Juliette Films* kruten am Ganzen 9,5 Milliounen Euro an där kuerzer Zäit.

Eng "Konzentratioun vu Muecht" beim Direkter Guy Daleiden

Eng weider Kritik, déi am Audit kloer formuléiert gëtt, ass déi um Direkter vum Filmfund Guy Daleiden. Den DP-Mann steet zanter 20 Joer – eleng- un der Spëtzt vun dësem Etablissement public.

„La présence du directeur du Film Fund au sein du Comité de sélection a été soulevée par certains producteurs. [...] inquiétudes par rapport à une forme d'omniprésence et d'une concentration de pouvoirs trop forte pouvant influencer les allocations en leur défaveur.“ (S. 47 am Audit)

Et wier opfälleg, dass hien eleng – ouni Restriktioun – Accès op d'Konte vum Filmfong hätt. Dat confirméiert d'Bank ING am Audit. Op deene Konten hätten Enn 2017 knapp 49.500 Euro gestanen.

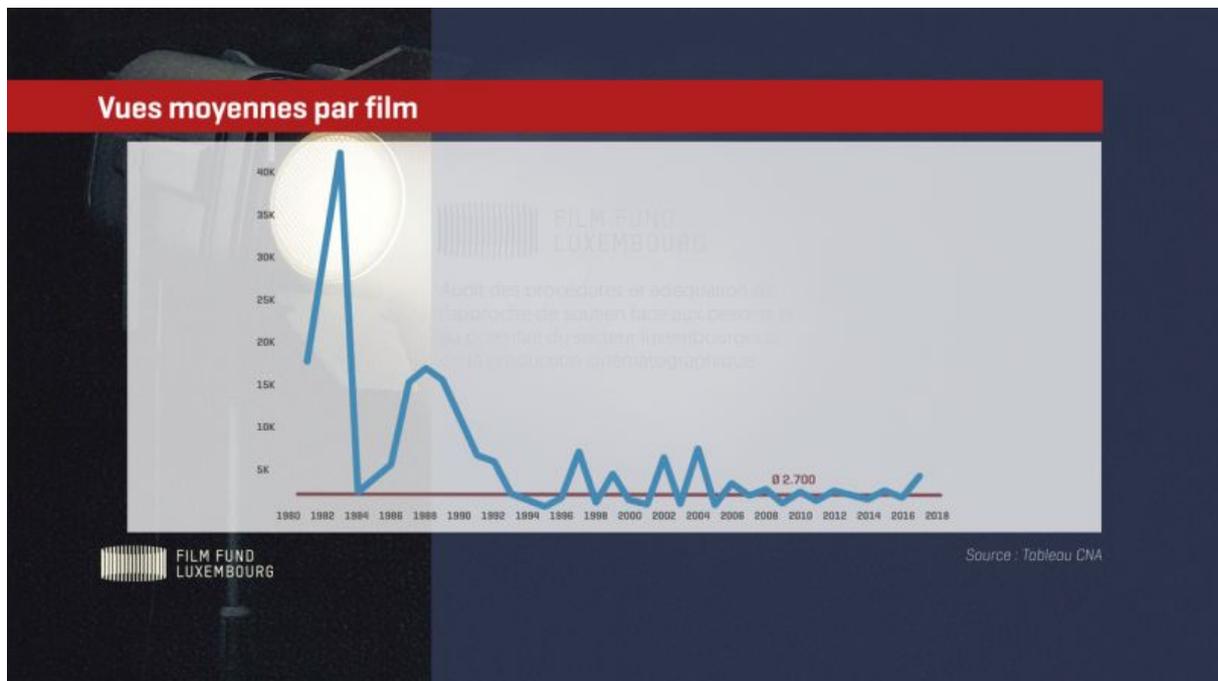
Och bei der Selektioun vun deene Projeten, déi finanzéiert ginn, huet den Guy Daleiden eng zentral Roll. Hie sëtzt zesumme mat der Vizedirektesch, dem Karin Schockweiler, am Comité de sélection, wou nieft hinnen, nach 3 weider Membere kënnen setzen. Pro Joer verdéngen d'Memberen aus dem Comité, deen d'Filmprojeten aussicht, ongeféier 20.000 Euro, präziséieren d'Auditeuren.

Méi Suen fir de Filmfong trotz Mëssstänn am Audit

Et ass mëttlerweil genee 1 Joer hir, dass de Premier Minister een Audit vu "Value Associates" iwwer de Filmfong krut. Zanterhier gouf weder ëffentlech debattéiert, nach erkläert. Ma am Staatsbudget, deen de Finanzminister Pierre Gramegna Ufank Oktober deposéiert huet, gesäit een, dass de Filmfong progressiv méi Suen kritt:

2018 waren et ronn **34 Milliounen Euro** d'Joer, dëst Joer scho **37 Milliounen Euro** an d'nächst Joer soll de Secteur **41 Milliounen Euro** kréien.

Just als Verglach, d'Chamber krut dëst Joer 42 Milliounen Euro, d'Philharmonie 21,5 Milliounen Euro an de Mudam krut 8 Milliounen Euro. D'Auditeuren haten sech iwwregens géint eng Erhéijung vum Budget ausgeschwat.



Et sief nach zum Schluss dobäigesot, dass dësen Audit mol net – wéi d'Firma Value Associates erkläert – den internationalen Norme vun engem Audit entsprécht. Et ass ee sougenannte **Soft-Audit**. Dat heescht, wann ee sech méi Zäit géng huelen an ee méi extensiven Audit géng maachen, da kéinten eventuell nach ganz aner Saachen un d'Liicht kommen.

Genee iwver déi däreg Saachen geet et an eppes méi wéi enger Woch an eisem Politeschem Mëttwoch op RTL Télé Lëtzebuerg, wou mir d'Fonktionementer vum Filmsecteur méi genee ënnert d'Lupp huelen.

Zanter 1999 iwver 400 Milliounen Euro

Joerzëngtelaang konnt de Filmfong mam Support vun der Politik iwver Milliounen Steiergelder fräi decidéieren. De System fonctionnéiert vereinfacht erkläert esou, dass privat Filmproduktiounsgesellschaft 5 Mol am Joer d'Geleeënheet hunn, dem Filmfong Projeten ze presentéieren, fir déi se da bis zu 3,2 Milliounen Euro (November 2017) kënnen kréien: jee no Format, Long oder Court métrage, Co-Produktioun oder net, Fiktioun oder Animatioun.

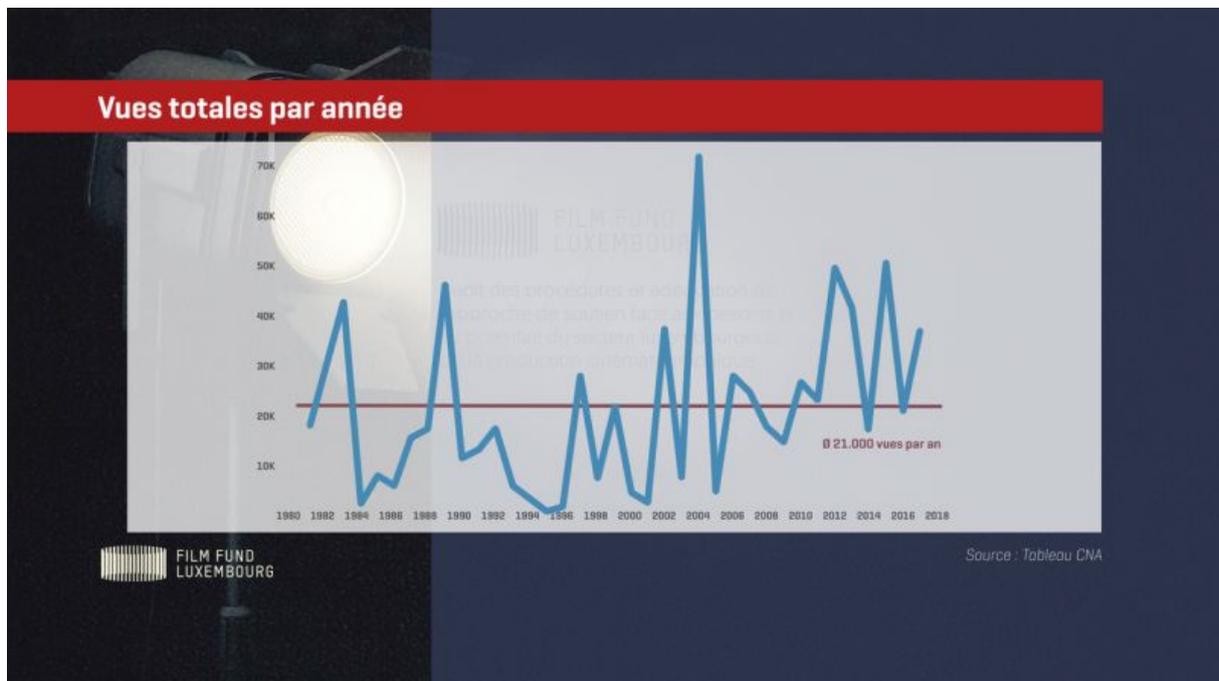
Wien ënnerstëtzt gëtt a wien net - a wéi d'Suen duerno vun de Produktiounsgesellschaften geréiert ginn, gëtt net uerdentlech kontrolléiert. Sou steet am Audit, dass zwar heiansdo Kontrolle vum Filmfong géinge gemaach ginn, mee se wäeren iwverflächlech. Donieft misste méi déifgräifend Analysë gemaach ginn, fir notamment déi positiv Resultater z'erklären, déi verschidde Lëtzebuergger Firmen hei am Land hunn.

Et geet der Branche also besser, wéi vill Produzente behaupten.

Zanter 1999 sinn esou bal eng hallef Milliard Euro vum Fonspa „*dem Fonds national de soutien à la production audiovisuelle*“, genannt de Filmfong, verdeelt ginn. Donieft kommen dann nach déi vill Milliounen Euro, déi d'Firmen - virum neien Gesetz vun 2014 - a Form vun „*Certificats Audiovisuels*“ kruten, also duerch steierlech Vergënschtegungen, eng Zort „tax-shelter“ Gesetz.

Ëmmer méi Filmer gi produzéiert, ëmmer manner Leit gi se kucken

Den Audit gehäit e Liicht op verschidde Mësstänn, déi bis ewell net esou bekannt waren. Op de Grafike gesäit een zum Beispill dass d'Produktioun vun de Filmer an de leschten 10 Joer exponentiell geklommen ass, ma genee sou extrem an déi aner Richtung ass den Interessi vun de Leit gefall. 3,5 Prozent vun de Lëtzebuergger Residente kucken sech just 1 Mol am Joer e Lëtzebuergger Film un an awer gëtt drop an derwider produzéiert.



Et ass keen onbekannte Phänomen schreiw d'Auditeuren:

«Production Push» : Le producteur semble produire indépendamment de la demande de marché et de la consommation réelle. Une fois le projet terminé, il encaisse sa marge indépendamment du succès.» (S.70 am Audit)

Dat heescht also, d'Firme produzéiere riicht weider en serie Filmer, well hir Gewënnmarge an de Subside vum Staat schonn dran ass. Ob de Film duerno Succès huet oder am Tirang lant, ass ganz egal.

Keen noweisbare wirtschaftlechen Notzen

D'Produzenten an och de Filmfong justifiéiere sech ëmmer domadder, dass d'Produktioun vu Filmer awer schliisslech e wichtege wirtschaftlechen a kulturellen Impakt op de Grand-Duché huet. Vu sougenannte „Retombées économiques“ ass rieds. Déi konnten awer de facto nach vu kengem nogewise ginn, och net am Audit.

«La mesure des retombées économiques est un sujet complexe. Ni les acteurs du secteur, ni le Film Fund, ni le STATEC n'ont pu fournir des données corroborant la thèse de retombées fortes et d'effets multiplicateurs élevés»“ (S.7 am Audit)

Et feelt u Professionalitéit

E grouse Problem gesinn d'Auditeure vum Filmfong virun allem bei der Professionalitéit vum Secteur, déi misst verbessert ginn. D'Spezialiste weise sech souguer iwwerrascht iwwer d'Verhale vun de Produzente géintwuer dem Fong.

„Nous avons été frappés par une attitude proche de l'assistantat : attente de base d'être servi pour les montants demandés, mais pas nécessairement en mesure de répondre à des questions de base concernant le processus de levée de fonds au-delà du Luxembourg.“ (S.43 am Audit)

Dat féiert natierlech zu enger kompletter Ofhängegkeet vum Staat.

Links

- [Affär Filmfong \(1\): Audit](#) ³
- [Affär Filmfong \(2\): Audit](#) ⁴

³ <http://perma.rtl.lu/a/1310375.mp3>

⁴ <http://perma.rtl.lu/a/1310381.mp3>

CONTROVERSE

Corinne Cahen assume son mail envoyé à l'UCVL



La ministre Cahen a publié sur sa page Facebook le mail qui a suscité la réaction du CSJ. (Photo: Matic Zorman/Archives Paperjam)

La ministre de la Famille Corinne Cahen estime qu'avoir envoyé un mail à l'UCVL, en avril dernier, via son adresse du ministère n'était « pas correct ». Les jeunes du CSV ont critiqué cette initiative, y voyant un conflit d'intérêts.

Avant d'être ministre de la Famille, Corinne Cahen (DP) était à la tête de l'entreprise familiale Chaussures Léon. Comme d'autres commerces, ce magasin de chaussures subit les désagréments relatifs aux travaux du tram dans le quartier de la gare. Afin de défendre l'enseigne, la ministre a donc rédigé un mail depuis son adresse professionnelle du ministère afin de demander à l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL), qu'elle a présidé de 2008 à 2012, de l'aide pour les commerçants impactés par ce chantier.

Un mail qui passe mal auprès des jeunes chrétiens-sociaux (CSJ), qui y voient un conflit d'intérêts et demandent des explications à la ministre par voie de communiqué.

« Nous avons écrit un communiqué adressé à la ministre, car nous voudrions comprendre comment elle voit les choses. Si elle estime normal de s'investir à ce point pour son magasin alors qu'elle est ministre », explique à Paperjam Alex Donnersbach, président des CSJ.

Changer le code de déontologie

Il épingle notamment un manque de compatibilité avec le code de déontologie des membres du gouvernement. « On demande au gouvernement de revoir ce code pour que cela n'arrive plus. Au niveau déontologique, il y a toujours une histoire d'interprétation, un bon juriste peut défendre ce genre d'affaires. Mais cela doit être clarifié. On aimerait qu'une règle claire soit mise en place pour qu'un ministre ne puisse plus avoir des parts dans une entreprise durant son mandat », ajoute-t-il.

Il s'agit donc bien d'un conflit d'intérêts pour les jeunes chrétiens-sociaux, qui concèdent toutefois ne pas connaître exactement l'implication actuelle de la ministre Cahen dans l'entreprise familiale. « Dans son mail, elle précise qu'elle aurait investi entre 15 et 20.000 euros pour faire de la publicité afin de maintenir le commerce durant les travaux. On s'interroge sur le fait que ce soit la ministre ou la gérance de l'entreprise qui a investi cette somme », demande Alex Donnersbach.

Plus de fonction opérationnelle au sein de Chaussures Léon

Restée silencieuse jusqu'en milieu de matinée, la ministre Cahen a publié sur son mur Facebook le courrier épinglé par l'opposition, assumant totalement sa prise de position, mais déplorant la façon de la communiquer. « Ceux qui me connaissent savent que je ne fais pas que de discuter des problèmes, mais je réfléchis aussi à des solutions. C'est pour cela que j'ai lancé un appel à l'UCVL en avril, avec des propositions constructives. Mon mail concernait les boutiques en général et pas du tout celle de ma famille en particulier. Ce n'était toutefois pas correct d'envoyer ce mail depuis mon adresse professionnelle et je le regrette », nuance-t-elle.

La ministre ajoute également que ce courrier n'avait rien à voir avec ses fonctions politiques et que cela était clairement indiqué dans le texte. Elle précise son rôle dans l'entreprise familiale : « Depuis que je suis devenue ministre, je me suis retirée de la gestion opérationnelle et je n'ai reçu aucun salaire depuis. »

Elle maintient toutefois qu'il est essentiel de trouver des solutions pour soutenir le commerce, mis à mal par les travaux du tram. « Je maintiens ce que j'ai écrit. Chacun doit faire plus d'efforts pour que notre ville soit et reste, dans le futur, une ville vivante et sympathique », conclut-elle.

Davantage de moyens en personnel pour les députés

Les élus à la Chambre devraient disposer de plus de moyens pour indemniser leurs collaborateurs à compter de l'année prochaine. L'«indemnité de secrétariat» de chaque député devrait augmenter de 2.768 euros par mois.

(DH) - Les membres de la Commission des Finances et du Budget ont unanimement approuvé un amendement au projet de loi sur le budget de l'Etat 2020. Cette augmentation, décidée par le Bureau de la Chambre, concerne la dotation budgétaire de la Chambre et prévoit « une augmentation des moyens en personnel des groupes politiques ».

Cette hausse, prévue dans l'accord de coalition⁵, devrait permettre aux députés de disposer de plus de moyens pour indemniser leurs collaborateurs. C'est ainsi que l'« indemnité de secrétariat » de chaque député devrait augmenter de 2.768 euros par mois pour atteindre 6.495 euros. Cette somme correspond au traitement de début de carrière d'un fonctionnaire de la carrière A1 (soit une augmentation de 200 à 340 points indiciaires par mois).

A ce jour, les sept groupes et sensibilités politiques disposent de 47 collaborateurs sous contrat, sur la base des « indemnités de secrétariat ». Dans la pratique, l'engagement de ces collaborateurs se fait par le biais d'un « pool », c'est-à-dire que les députés autorisent la Chambre à verser ce montant au groupe, ou à la sensibilité politique, et ceci sur la base des contrats de travail, des déclarations auprès de la sécurité sociale et les fiches de paie.

Une règle pour éviter des emplois fictifs

D'autre part, les « sept » ont également la possibilité d'engager des collaborateurs, les « secrétaires parlementaires », qui travaillent pour les groupes et sensibilités politiques et non directement pour les députés. Ces emplois sont financés par un crédit qui leur est directement versé au titre de leur fonctionnement.

La modification entérine également une règle pour éviter des emplois fictifs accordés aux membres de la famille proche des députés. Cette règle devrait être inscrite expressément dans la loi électorale et permettre d'éviter des situations analogues à celles qu'a connues dernièrement la France.

Pour mémoire, en 2005, Jean-Marie Halsdorf (CSV), alors ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire avait lancé un pavé dans la mare en annonçant à la Chambre des députés son intention d'interdire le cumul des mandats de député et de bourgmestre. Il comptait créer un poste à temps plein et rémunéré pour le détenteur de l'exécutif des communes.

Le projet de l'ancien maire de Pétange a fait long feu, mais force est de constater que le cumul des mandats a, depuis lors, multiplié les tâches et les heures de travail à mesure de la spécificité des dossiers.

Pour ce qui est du cumul des mandats, une majorité d'élus se dit favorable, mais lorsqu'il s'agit de passer au vote, c'est encore la loi du porte-monnaie qui l'emporte.

⁵ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/lsap-dp-et-verts-valident-en-congres-les-accords-de-coalition-5c079074182b657ad3b9b16a>

Xavier Bettel a réagi au sujet de l'audit du Film Fund



Xavier Bettel est revenu sur l'audit du Film Fund. (Photo: LaLa La Photo/archives)

Le Premier ministre et ministre des Médias, Xavier Bettel, est revenu sur l'audit concernant le Film Fund Luxembourg et l'éventuel conflit d'intérêts ainsi que le manque de transparence.

C'est au micro de nos confrères de RTL que Xavier Bettel s'est exprimé suite à la commission sur les médias et la digitalisation à la Chambre, pour assurer qu'« il n'y avait pas de surprise et rien à cacher » dans le rapport d'audit qui a été réalisé sur le Film Fund Luxembourg par Value Associates. Cet audit, bien que positif dans son ensemble, aurait souligné un conflit d'intérêts dans l'attribution des subventions, un manque de transparence dans la communication des décisions du comité de sélection et une concentration excessive de pouvoir entre les mains du directeur.

Contrairement à ce que certains ont annoncé, le Premier ministre déclare que « ce rapport n'est pas resté dans un tiroir, il a été traité. Un groupe de travail a rencontré les acteurs pour regarder comment mettre en place diverses suggestions d'amélioration. »

C'est ainsi que l'augmentation de la dotation du Film Fund a été accordée cette année pour passer de 34 à 41 millions d'euros.

Par ailleurs, le député Pirate Sven Clement reproche que cette question n'ait pas été thématifiée à la Chambre depuis que le rapport a été remis (soit dix mois), et que ce rapport n'ait donc pu être discuté à aucun moment. Lundi prochain, les conclusions de cet audit seront présentées au public.

De son côté, le CSV a demandé au président de la Chambre de soumettre à nouveau ce point à l'ordre du jour pour que la prochaine commission du contrôle budgétaire puisse se pencher sur la

question. L'objectif étant de donner à la Cour des comptes la possibilité de contrôler la gestion financière du Film Fund.

Wort.lu

Publié le 5 novembre 2019

<https://www.wort.lu/fr/luxembourg/xavier-bettel-au-secours-de-corinne-cahen-5dc278boda2cc1784e34f2ea>

Xavier Bettel au secours de Corinne Cahen

Le Premier ministre a pris la défense de la ministre de la Famille sur la controverse du courriel privé envoyé à l'Union commerciale de la capitale depuis sa boîte mail officielle. Où l'on reparle de l'application du code d'éthique.

(pj avec Michèle Gantenbein) Rien n'indique que Corinne Cahen (DP) ait violé le code d'éthique. Voilà en substance ce qu'a déclaré le Premier ministre Xavier Bettel (DP) aux questions parlementaires de Diane Aehm (CSV) et Fernand Kartheiser (ADR) sur « l'affaire du mail⁶ » qui fait grand bruit depuis le début de semaine.

Il est vrai que doute il pouvait y avoir sur le mélange des genres, entre fonctions officielles (ministre de la Famille) et vie privée. En effet, en s'adressant à l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg pour se plaindre de son attitude via sa boîte mail ministérielle, quelle Corinne Cahen parlait ? Le membre du gouvernement actuel ou l'ancienne commerçante qui, avant sa carrière politique, avait défendu les intérêts d'un magasin de chaussures installé dans la capitale (de 2008 à 2013)?

Pour Xavier Bettel, c'est clair : « Cet engagement ne peut être considéré comme inacceptable ». Corinne Cahen avait reconnu une erreur de méthode dans cet envoi.

Aux yeux du Premier ministre, en l'absence d'ambiguïté, il n'y a pas nécessité d'appliquer l'article 7 du Code d'éthique et de renvoyer le sujet devant le Comité d'éthique. Le message du ministre à l'association professionnelle ne doit pas non plus être considéré comme de la « publicité » pour son entreprise, comme le député ADR Fernand Kartheiser l'a laissé entendre dans sa question, poursuit Xavier Bettel.

Un soutien entre DP

Il n'y a pas non plus de parallèles à faire avec l'affaire Traversini et l'abus présumé de pouvoir, réfute aussi le chef du gouvernement. Et donc encore moins de demander la démission de la jeune ministre. « Il n'y a aucun élément pour justifier cela. »

A noter que cette prise de position claire peut faire écho à la situation tendue qu'a traversée une autre ministre, à la rentrée. La ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg (Déi Gréng), empêtrée dans « l'affaire Traversini⁷ » n'avait pas reçu pareil soutien public de la part du Premier ministre. Elle, au contraire de Corinne Cahen, n'était pas -il est vrai- du même bord politique (DP). Ceci pourrait expliquer cela.

⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/corinne-cahen-au-centre-d-un-conflit-d-interets-5dbfd1f3da2cc1784e34f0d8>

⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-affaire-traversini-5db06bb8da2cc1784e34e47b>

RTL.lu

Publié le 7 novembre 2019 par François Aulner (radio)

<https://www.rtl.lu/news/national/a/1428560.html>

SPEZIALFONG FIR DE LOGEMENT

Staat kritt méi Flexibilitéit



De grénge Logementsminister Henri Kox huet en Donneschdeg de Moien der zoustänneger Chamberkommissioun de Gesetzesprojet presentéiert.

E Projet iwwert de "fonds spécial de soutien au développement du logement". Dëse Fong et soll dem Staat erméiglechen, Terrainen ze kafen oder Buedem a Wunnengen ze sanéieren. De Fong géng dem Staat méi Flexibilitéit ginn an doriwwer eraus géng all Joer e Rapport gemaach ginn, deen an der Chamber kéint debattéiert ginn.

All Joer géng de Logementsminister den Deputéierten déi eenzel Projete presentéieren, genee sou wéi dat beispillsweis mam "Fonds des routes" oder dem "Fonds du rail" gemaach gött.

De Fong kritt "illimitéiert" Kreditter, fir méiglechst vill Terraine kënnen ze mobiliséieren, sou de Minister. Bis ewell gouf et am Staatsbudget schonn deels illimitéiert Kreditter fir grouss Wunnprojeten, mä déi géingen elo an de Fonds spécial regroupéiert ginn.

Den Henri Kox huet erkläert, datt et donieft de "Comité d'acquisition" vum Finanzministère gött a mat der Inneministesch eng "ganz gutt Kooperatioun", fir zesumme mat de Gemengen "d'Saach unzegoen".

Révision totale pour les fichiers de la police

Délai de conservation des données à revoir, accès plus restreint, nature des informations conservées re-précisée : les députés travaillent à remettre l'archivage policier dans le droit chemin. Un texte sera voté avant la fin d'année.

Des mois que la question de l'exploitation des données du fichier central de la Police empoisonne la vie politique. Les députés CSV, Laurent Mosar et Gilles Roth en tête⁸, reprochant au gouvernement d'avoir toléré trop de largesses sur la gestion des informations confidentielles collectées. A l'heure actuelle, par exemple, près de 2.000 agents ont accès à ce fichier, sans trop de limitation. Cela va changer.

Déjà, neuf réunions ont eu lieu à la Chambre au sujet du fameux fichier. « Mais nous avançons dans le bon sens », commentait Stéphanie Empain (Déi Gréng) la présidente de la commission Sécurité intérieure, à l'issue de la dernière rencontre. Le « bon sens », c'est d'abord celui montré par la Commission nationale pour la protection des données.

Deux ministres et un directeur

En effet, la CNPD avait présenté des recommandations⁹ pour que l'actuel fichier trouve un usage dans le respect de la législation. « Je crois que l'autorité a fait l'effort en quelques semaines de mettre en œuvre un maximum de demandes pour se retrouver proche de la conformité », se satisfait Stéphanie Empain. Mais en présence des deux ministres travaillant sur le dossier, Sam Tanson (Justice) et François Bausch (Intérieur), les députés ont aussi rappelé qu'il restait du chemin à faire. Un message entendu également par le directeur général de la Police, Philippe Schrantz.

Avancer, il le faut puisque le vice-Premier ministre François Bausch a rappelé que les adaptations législatives pour le futur fichier central seraient bien adoptées avant la fin de l'année¹⁰. Parmi les points à régler, les parlementaires devront notamment statuer sur la durée d'archivage des informations, selon leur nature. « Je cite un exemple. Combien de temps garder un signalement de violences conjugales ?, interroge la présidente de la commission. Sachant que ce peut-être un facteur aggravant de culpabilité s'il y a récidive. »

62 fichiers au total

Il existe en tout «62 types de fichiers» traités par la Police.

L'information a été donnée par le ministre François Bausch (Déi Gréng), ce jeudi. Contrairement au fichier central, l'accès aux «autres fichiers» est nettement plus limité. L'actuel travail parlementaire sur le fichier central.

Selon le ministre de la Sécurité intérieure, il sera impossible «de faire un texte législatif pour tous les fichiers et il faut se donner des règles générales en ce qui concerne la durée de conservation des données et les délais».

⁸ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-fichier-central-reste-dans-la-ligne-de-mire-5d371664da2cc1784e3486c1>

⁹ <https://www.wort.lu/placement-tool/?#/search?editionId=fr&includeFuturePublication=true&searchMode=articles&msgType=2&channel=1200&isExactSearch=true&sortByRelevance=false>

¹⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/un-projet-de-loi-sur-le-fichier-central-avant-noel-5d8b9c17da2cc1784e34c353>

Actuellement, les données sont conservées par la Police pendant 60 ans avant d'être transférées aux archives de l'Etat. Certains députés sont d'avis que ce temps pourrait être raccourci. «Où placer le curseur? Ce sera un véritable choix politique», note Stéphanie Empain.

Le 14 novembre, la commission Sécurité intérieure se réunira à nouveau. Il y sera question de l'exploitation d'une banque de données nominatives de police générale ou encore un projet-pilote entre la Police et les autorités judiciaires concernant le transfert automatique des données. En outre, la Police envisage de mettre en place des contrôles ciblés inopinés sur l'emploi du fichier. Actuellement, il est possible à l'administration de remonter sur trois ans pour savoir quel agent a eu accès à quelle information. Pour certains députés cette période devrait être prolongée.

Quelle que soit la durée fixée sur ce point, la Police entend mettre en place pour l'avenir «une professionnalisation» des procédures d'accès aux données. Pour aller en ce sens, François Bausch a chargé un bureau d'études spécialisé en protection des données d'effectuer une étude comparative des cadres légaux et délais de conservation en place dans d'autres pays (notamment en France et en Belgique).

La Police tarde à répondre

Ces derniers mois, un grand nombre de personnes a demandé à avoir accès aux informations les concernant et qui figurent dans les fichiers de la Police. Le chiffre de 400 a été atteint. Et la réponse aux attentes est loin d'être rapide, a reconnu le ministre de la Sécurité intérieure suite à une question du député Marc Goergen (Piraten). Alors que dans un premier temps, le délai de réponse tournait autour de deux mois, il est passé à six désormais. Et l'administration se dit dans l'impossibilité de réduire ce délai, alors que près de 270 cas n'ont toujours pas reçu de réponse.

Le motif ? Non seulement le flux conséquent des demandes, mais aussi la complexité de ressortir certaines informations des fichiers. Car il n'y a pas que le fichier central à consulter (celui-ci ne concerne que des «affaires clôturées», d'autres fichiers existent au sein de la Police. Philippe Schrantz, directeur général de la Police, rappelle également que les citoyens ne peuvent recevoir des données confidentielles lorsqu'il s'agit de procédures en cours.

Mail de Cahen: quatre partis signent une lettre ouverte



Quatre partis (CSV, Déi Lénk, ADR, Pirate) ont envoyé une lettre ouverte le 8 novembre à Xavier Bettel, suite au mail controversé envoyé par Corinne Cahen à l'UCVL. (Photo: Matic Zorman / Archives)

Le CSV, Déi Lénk, l'ADR et les Pirates dénoncent, dans une lettre adressée au Premier ministre Xavier Bettel, la décision de ce dernier de ne pas saisir le comité d'éthique suite au mail controversé de Corinne Cahen.

Le Premier ministre Xavier Bettel a fait connaître son soutien à la ministre de la famille Corinne Cahen¹¹, accusée de contrevenir au code de déontologie du gouvernement.

Quatre partis (CSV, Déi Lénk, ADR, Pirate) lui ont envoyé une lettre ouverte le 8 novembre¹², estimant ne pas comprendre sa décision de ne pas saisir le comité d'éthique suite au mail controversé envoyé par Corinne Cahen à l'UCVL (Union commerciale de la Ville de Luxembourg) en avril.

Avant d'être ministre de la Famille, Corinne Cahen (DP) était à la tête de l'entreprise familiale Chaussures Léon. Afin de défendre l'enseigne dans le contexte des désagréments relatifs aux travaux du tram dans le quartier de la gare, la ministre a rédigé un mail depuis son adresse professionnelle du ministère pour demander de l'aide pour les commerçants impactés à l'UCVL. Union qu'elle a par ailleurs présidée de 2008 à 2012.

Les quatre partis écrivent qu'« une violation des articles 7 (conflits d'intérêts potentiels) et 9 (activités extérieures pendant l'exercice du mandat de membre du gouvernement) du code de déontologie du gouvernement ne saurait être exclue ».

Selon eux, « l'attitude de Corinne Cahen laisse transparaitre la potentialité d'un conflit d'intérêts » et « son comportement pourrait être rapproché de celui d'un dirigeant de fait ». Ils exhortent donc Xavier Bettel à reconsidérer sa décision et à faire appel au comité d'éthique.

¹¹ <https://paperjam.lu/article/mail-litigieux-bettel-soutient>

¹² <https://csv.lu/files/2019/11/lettre8novembre2019.pdf>

LUX TO EXTEND WHISTLEBLOWER PROTECTION ACROSS LAW



An activist for the Comité de solidarité du procès dit "LuxLeaks" holds a placard in front of the Luxembourg court buildings

Luxembourg's government plans to apply a new whistleblower protection directive to all areas of life in the country, a minister has said.

Responding to a parliamentary question from Mars di Bartolomeo (LSAP), justice minister Sam Tanson (déi gréng) said the directive set out specific sectors it could be applied to, including public procurement, financial services, money laundering, product and transport safety, nuclear safety, public health, consumer and data protection.

"The government plans to widen the field of application of the directive to all national law," she wrote in her response, published on 10 November¹³.

The directive is expected to enter into effect 20 days after its publication in the official journal of the EU, scheduled for 15 November.

From this date, member states will have two years to implement it into their laws.

The new rules require the creation of safe channels for reporting both within an organisation and to public authorities information encountered in the context of their work, "wrongdoing that can harm the public interest, for instance by damaging the environment, public health and consumer safety and public finances."

The directive requires member states to provide high levels of protection to whistleblowers against retaliation, and requires national authorities to inform citizens and train public officials in dealing with whistleblowing. The full scope of the directive can be found here¹⁴.

Luxembourg's most-recent whistleblowing case involved the so-called Lux Leaks disclosure of tax rulings offered by the government to over 300 multinational firms in Luxembourg. The information, which illustrated the extent of such schemes in Luxembourg, was disclosed by two staff members of PwC Luxembourg and published in November 2014 by the International Consortium of Investigative Journalists. Antoine Deltour, one of the whistleblowers, received a suspended jail sentence and monetary fine for his role. In 2018, Luxembourg's Court of Appeal acquitted Deltour of all charges of copying and using PwC documents.

13

<https://chd.lu/wps/portal/public/Accueil/TravailALaChambre/Recherche/RoleDesAffaires?action=doQuestpaDetails&id=18052>

¹⁴ <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/10/07/better-protection-of-whistle-blowers-new-eu-wide-rules-to-kick-in-in-2021/>

Corinne Cahen demande la convocation du conseil d'éthique

Au cœur de la polémique déclenchée par son mail envoyé à l'UCVL et alors qu'elle est la cible de tous les partis d'opposition, la ministre de la Famille a finalement demandé ce lundi au Premier ministre de réunir le conseil d'éthique.

L'attaque en ligne¹⁵ du CSV, de l'adr, déi Lenk et Piraten qui reprochent dans un courrier commun -fait rare au Luxembourg- à Corinne Cahen des « conflits d'intérêts potentiels¹⁶ » vient de trouver une réponse. Ce n'est pas, contrairement aux attentes, Xavier Bettel qui réagit à la lettre ouverte qui lui a été adressée vendredi par les quatre partis d'opposition, mais l'intéressée elle-même.

« Au vu de la polémique¹⁷ autour de mon courriel du 11 avril 2019 à l'adresse de l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL), et la location d'une partie de ma maison dont je suis propriétaire, je vous demande de bien vouloir saisir pour avis le comité d'éthique », demande ce lundi matin la ministre de la Famille et présidente du DP au Premier ministre (DP). Xavier Bettel qui avait pris la défense de sa ministre¹⁸ mardi dernier, n'a maintenant d'autre choix.

Dans une lettre adressée ce 11 novembre au chef du gouvernement et qu'elle a rendue publique via les réseaux sociaux, Corinne Cahen précise son intention. Elle souhaite « objectiver la discussion actuelle qui est entachée d'intérêts partisans et d'attaques personnelles insensées ».

Rappelons que le lièvre avait été levé par les jeunes chrétiens-sociaux il y a une semaine. Dans un communiqué daté du 4 novembre, le comité national du CSJ avait fait état du conflit d'intérêts en soulignant qu'« une nouvelle fois Corinne Cahen a défendu son propre commerce de chaussures dans sa fonction de ministre de la Famille ».

Dans la lettre adressée à Xavier Bettel ce lundi, elle répond directement à la requête de la CSJ de savoir dans quelle mesure elle intervient encore dans la gérance de sa boutique, Chaussures Léon. Elle écrit que la gestion de l'entreprise est assurée par une gérante depuis qu'elle est entrée au gouvernement. Avant de rajouter : « Même si je ne suis que propriétaire et que je ne suis plus active dans la gestion journalière et opérationnelle de l'entreprise, je peux vous assurer que je continue à rester sensible au bien-être des employés et à la pérennité de leurs emplois, une attitude que je n'ai jamais cachée depuis mon entrée au gouvernement ».

Quant à la location d'une partie de sa maison sur Airbnb. «il ne s'agit pas d'une activité commerciale, mais d'une simple location pendant une période limitée», précise Corinne Cahen.

¹⁵ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/toute-l-opposition-s-en-prend-a-corinne-cahen-5dc58d4dda2cc1784e34f5d3>

¹⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/corinne-cahen-au-centre-d-un-conflit-d-interets-5dbfd1f3da2cc1784e34f0d8>

¹⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/corinne-cahen-au-centre-d-un-conflit-d-interets-5dbfd1f3da2cc1784e34f0d8>

¹⁸ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/xavier-bettel-au-secours-de-corinne-cahen-5dc278b0da2cc1784e34f2ea>

L'audit du Film Fund en dix points

Tous les yeux sont rivés sur le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle. Qu'est-ce qui va bien ? Qu'est-ce qui ne va pas ? Le ministre des Médias, Xavier Bettel, a présenté ce lundi son audit. Les dix points à retenir.

Si Xavier Bettel, ministre des Communications et des Médias (DP) s'est senti obligé de rendre public l'audit sur d'éventuelles faiblesses du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund), c'est probablement aussi dû à la pression exercée par Félix Eischen. En juin, le député (CSV), avait écrit au ministère public pour lui signaler d'éventuelles irrégularités liées au fonds. A sa lettre il avait pris soin de joindre une copie de l'audit.

Les auditeurs de Value Associates et son fondateur Manuel Baldauff - anciennement chez BGL BNP Paribas, puis chez Deloitte et aujourd'hui propriétaire de sa propre société d'audit - ont examiné de près l'institution et ont relevé les points suivants :

1. Le budget annuel d'environ 34 millions d'euros mis à la disposition du Fonds n'est plus suffisant pour soutenir les projets de films qui lui sont soumis. En 2018, les aides étaient déjà épuisées au milieu de l'année. Il y a deux solutions : réduire le nombre de bénéficiaires et simplement réduire les montants alloués, ou au contraire, augmenter les subventions mais les conditionner plus étroitement à la qualité et au succès du film.
2. Les 59 millions d'euros de réserve du Fonds pourraient également être utilisés.
3. L'impact économique du secteur cinématographique est difficile à calculer, selon l'audit. Ni les acteurs de cette industrie, ni le Fonds lui-même, ni le Statec, ne peuvent fournir des informations concrètes à ce sujet. Preuve pour les auditeurs que l'impact économique est faible. Ils relèvent la faible nombre de spectateurs de nombreux films dans les salles luxembourgeoises.
4. Néanmoins, les subventions à l'industrie cinématographique profiteraient à l'économie locale même si une grande partie des salaires des cinéastes sont dépensés à l'étranger, comme c'est le cas dans d'autres secteurs.
5. Les auditeurs estiment que des 127 millions d'euros consacrés aux productions de cinéma depuis 2014 à la loi sur le Fonds du film, 30,5 millions ont été reversés directement à l'État sous forme d'impôts et de cotisations sociales. Si l'on y ajoute la TVA, l'État a contribué à soutenir le cinéma à hauteur de 89 millions d'euros nets. Cela représente 70% de l'ensemble de l'aide versée.
6. Si ces subventions cessaient, le gouvernement devrait dépenser temporairement le même montant sous forme de prestations de chômage.
7. Les auditeurs relèvent que le versement des aides n'est ni lié à des objectifs économiques, ni à des objectifs culturels. De sorte que les producteurs de films peuvent toucher de l'argent, indépendamment du succès du film.
8. Il est également critiqué que 90% des subventions aillent à la production, mais que la distribution est négligée.
9. Le fait que le directeur du Fonds, Guy Daleiden, ait également son mot à dire au sein du comité de sélection concernant l'attribution des subventions n'est pas vraiment un obstacle pour les auditeurs. Afin de réduire son poids, deux membres supplémentaires pourraient être nommés. Les auditeurs sont plus critiques par rapport au contrat qui lie le producteur Paul Thiltges au Fonds. Il a travaillé pour le compte du Fonds mais reçoit également des aides en tant que producteur. Selon les examinateurs, il existe un « risque de conflits d'intérêts ».
10. 80 pourcents des subventions vont à dix sociétés de production, ce qui correspond à une règle économique. Le nombre de productions cinématographiques augmente de façon explosive mais pas le nombre de spectateurs de films luxembourgeois dans les salles. Les auditeurs y lisent un impact économique minime, voire le gaspillage de l'argent public mais oublient que les films coproduits sont aussi montrés dans les salles à l'étranger, tournent sur des plates-formes et sont projetés dans des festivals internationaux et ont donc aussi un impact social, ce qui n'intéresse pas l'audit, visiblement.

Guy Rollinger réclame 196 millions d’euros à l’État



La Cour d’appel doit déterminer si l’État a signé un contrat avec Guy Rollinger ou avec sa société.
(Photo: Archives/Maison Moderne)

Le promoteur a intenté une action en responsabilité devant la justice civile afin d’obtenir des dommages et intérêts à la suite de l’abandon du projet commercial de Wickrange.

Livange-Wickrange. Deux noms de communes que l’on n’avait plus entendu prononcés à la suite depuis plusieurs années. Mais, comme souvent, les affaires les plus brûlantes ne meurent jamais vraiment et revivent devant les tribunaux.

La première chambre de la Cour d’appel écoutait ce mercredi les plaidoiries des avocats de deux parties concernant l’action en responsabilité civile contractuelle menée par Guy Rollinger à l’encontre de l’État luxembourgeois. Le promoteur estime que ce dernier a failli à ses obligations – qui consistaient à « chercher et à trouver un terrain » voué à accueillir le projet de centre commercial du promoteur initialement prévu à Wickrange.

Au printemps 2009, deux projets de centres commerciaux d’envergure se profilaient au Grand-Duché : celui de Guy Rollinger à Wickrange, avec une « autorisation grande surface » reçue dès 2007 du ministre Fernand Boden, et celui du groupe Promobe (Flacio Becca) à Livange¹⁹.

« L’État a voulu privilégier celui de M. Becca au détriment de celui de M. Rollinger », affirme M^e Isabelle Homo, avocat de M. Rollinger, mentionnant la fameuse lettre²⁰ signée du Premier ministre de l’époque, Jean-Claude Juncker (CSV), et des ministres de l’Économie, Jeannot Krecké (LSAP), et de l’Intérieur et de l’Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf (CSV), par

¹⁹ <https://paperjam.lu/article/news-livange-et-wickrange-masterplans-approuves>

²⁰ <https://paperjam.lu/article/news-wickrange-livange-affaire-classee>

laquelle ils indiquaient que « le gouvernement soutient fermement la réalisation d'un projet d'ensemble sur ce site [de Livange, ndlr] autour d'un stade national de football avec les infrastructures commerciales nécessaires à la viabilité financière du projet du stade, comprenant, entre autres, un 'outlet mall' d'importance nationale ».

Quand M. Rollinger a compris que son projet était mort-né, il a accepté de l'abandonner.

Me Isabelle Homo, représentant Guy Rollinger

« Quand M. Rollinger a compris que son projet était mort-né, il a accepté de l'abandonner. » Il obtenait en contrepartie des parts dans le projet développé par Promobe SA – sauf qu'en fin de compte celui-ci n'a pas non plus abouti²¹, le stade étant finalement reconstruit à la Cloche d'Or²².

Guy Rollinger a fini par revendre les terrains acquis au Groupe Giorgetti, qui projette d'y construire²³ un point de vente pour les marques Ferrari, McLaren et Rolls-Royce, sur un site où seraient également aménagés des logements, deux restaurants, un hôtel et une maison de soins.

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière civile avait considéré en première instance en avril 2016 que la demande de M. Rollinger n'était pas fondée et avait donc débouté le promoteur de sa réclamation de 196.843.000 euros.

Il avait suivi le raisonnement de l'État qui avait mis en avant le fait que les courriers échangés entre le gouvernement et le promoteur l'étaient au nom du Groupe Guy Rollinger ou de ses sociétés, et non pas au nom du promoteur lui-même. « Il faut mettre en doute qu'un projet commercial de l'envergure de celui des projets 'Wickrange Shopping-Center' ou 'Livange' soit à l'heure actuelle mené et assuré par une personne physique agissant en son nom personnel », avait considéré le tribunal.

Ce sont toujours les sociétés du groupe Rollinger [qui sont citées dans les courriers].

M e Claude Schmartz, représentant de l'État

Guy Rollinger a interjeté appel de ce jugement et obtenu la tenue d'un procès en appel après deux ans de digressions procédurales soulevées par l'État – l'appel a en effet été adressé à la « Cour supérieure de justice siégeant en matière d'appel », une dénomination que l'État a considérée comme une « mention erronée de la juridiction compétente » et donc à frapper de nullité. Ce qui n'avait pas manqué de faire du bruit à la Cité judiciaire.

« C'est une ligne de défense inhabituelle et singulière » que présente l'État, souligne M^e Homo, puisque ce dernier ne conteste pas avoir signé un contrat en bonne et due forme, mais refuse à M. Rollinger la qualité de cocontractant. Alors même que celui-ci apparaît comme destinataire des différents courriers envoyés par l'un ou l'autre ministère.

« Ce sont toujours les sociétés du groupe Rollinger » qui sont citées dans les courriers, rétorque succinctement M^e Claude Schmartz, mandaté par l'État, « même si cela n'arrange pas la partie adverse qui a lancé l'action au nom de M. Rollinger ».

Il revient à la Cour d'appel de se prononcer. La présidente de la 1^{re} chambre a placé la décision en délibéré au 18 décembre.

²¹ <https://paperjam.lu/article/news-livange-guy-rollinger-veut-attaquer-becca>

²² <https://paperjam.lu/article/news-le-chantier-du-stade-sera-lance-au-printemps-2017>

²³ <https://paperjam.lu/article/news-une-motor-city-projetee-a-wickrange>

« Il faut vite recadrer les 74 fichiers Police-Justice »

La protection des informations personnelles contenues dans les banques de données utilisées par les forces de l'ordre et les magistrats doit être renforcée. Comme François Bausch, la ministre de la Justice plaide pour un premier texte à adopter dans les meilleurs délais.

Combien de fichiers existe-t-il dans ce pays pour répondre aux besoins des policiers et des magistrats ? Le ministre de la Sécurité intérieure François Bausch (Déi Gréng) avait, début novembre, apporté un début de réponse²⁴ : 63. En tout cas pour ce qui concerne les seules forces de l'ordre. Ce mercredi, la ministre de la Justice Sam Tanson (Déi Gréng) en a ajouté onze en s'exprimant devant les députés sur le sujet. Ces derniers servant à l'exercice du corps judiciaire.

Mais au-delà du nombre, la successeur de Félix Braz explique : « Il faut aller au plus vite vers un nouveau cadre légal qui puisse mieux déterminer aux yeux du citoyen à quelles fins les données recueillies sont conservées et jusqu'à quand ; et aux yeux des autorités les limites de leur emploi et de l'accès ». Là encore, l'avis fait écho aux propos du vice-Premier ministre Bausch qui a d'ores et déjà annoncé la présentation d'un texte législatif en commission, pour le 20 décembre²⁵ prochain.

Aux députés réunis face à elle, Sam Tanson a elle annoncé que la semaine prochaine elle viendrait présenter la liste des lois actuellement en vigueur pour tout ce qui a trait aux demandes d'agrément sur base d'honorabilité.

« Car l'accès à certains des fichiers se justifie pour répondre positivement ou négativement à des demandes de garde d'enfant, d'adoption ou de port d'armes. Reste à connaître la limite du nombre et de la nature des fichiers consultés », insiste la ministre face au flou législatif actuel.

ADN, stupéfiants, Schengen, etc

Sur le sujet, le 5 décembre, les parlementaires seront informés par l'Inspection générale de police. L'IGP s'est en effet vu confier une étude sur le traitement des données personnelles tel que pratiqué aujourd'hui. Ses conclusions éclaireront les débats. Et sûr que bien des élus seront surpris de la diversité des fichiers à disposition des uns et des autres.

Ainsi, le débat ne porte pas seulement sur le fameux fichier central de la police (auquel tout de même 2.000 agents ont accès!). Au-delà de cette source d'informations regroupant tous les procès-verbaux et les rapports rédigés par les agents, bien d'autres bases de données peuvent servir aux magistrats ou policiers. Comme le fichier ADN, un autre sur les stupéfiants, un sur les images de vidéosurveillance, un sur les mouvements entrants ou sortants de l'espace Schengen, etc.

Protéger la jeunesse

Dans tous les cas, la question de la protection des informations est sensible « et j'insisterai auprès des services de Justice pour qu'aucun écart de consultation ne soit admis. Encore faut-il alors que chacun avance selon un protocole légal clair, donc il faut vite recadrer les 74 fichiers Police-Justice ». Et qu'importe, aux yeux de la ministre de la Justice, ancienne avocate, si le premier texte adopté ne résout pas tous les problèmes : « Ce sera une première étape ».

Ce jalon, Sam Tanson, aimerait d'ailleurs qu'il porte notamment sur la question des données conservées sur les plus jeunes citoyens. Certains cas de fugue y sont recensés ou d'autres petits délits. « Jusqu'à quand doit-on conserver ces informations sur des mineurs, devenus adultes ou pas encore ? La loi sur la protection de la Jeunesse nous impose de nous pencher sur ce cas, par exemple. »

Nul doute que si la question de la révision de la Constitution a été purement et simplement stoppée²⁶ en ce mois de novembre, la problématique de l'usage des fichiers par la police et la justice trouvera, elle, un aboutissement « rapide, précis ». Majorité et opposition, CSV en tête²⁷, y sont favorables.

Paperjam.lu

²⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/revision-totale-pour-les-fichiers-de-la-police-5dc44338da2cc1784e34f4ce>

²⁵ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/un-projet-de-loi-sur-le-fichier-central-avant-noel-5d8b9c17da2cc1784e34c353>

²⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-grande-reforme-de-la-constitution-abandonnee-5dde28ebda2cc1784e350b1c>

²⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-fichier-central-reste-dans-la-ligne-de-mire-5d371664da2cc1784e3486c1>

AVOCATS

« Notre secret professionnel est attaqué »



Le vice-bâtonnier, Me Valérie Dupong, et le bâtonnier sortant, Me François Prum, mettent en garde contre l'anéantissement du secret professionnel de l'avocat, «qui est en réalité celui de son client». (Photo: Paperjam)

Le Barreau s'oppose vivement au projet de loi transposant la directive DAC6 qui piétine le secret professionnel de l'avocat en l'obligeant à informer le fisc si son client lui présente un montage fiscal transfrontalier potentiellement agressif.

« Le projet de loi 7465 nous préoccupe beaucoup parce qu'il touche à notre ADN : le secret professionnel de l'avocat », introduit M^e François Prum, bâtonnier sortant de l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg. Ce dernier a convoqué la presse pour exprimer son incompréhension et surtout son opposition au projet de loi transposant la directive DAC6 dans le droit luxembourgeois.

Cette directive du 25 mai 2018²⁸ doit permettre aux États membres de « déterminer plus rapidement les nouveaux risques d'évasion fiscale et prendre des mesures pour bloquer les arrangements dommageables », expliquait un communiqué du Conseil Écofin à l'époque. Elle impose aux intermédiaires amenés à élaborer ou à avoir connaissance d'un schéma de planification fiscale « potentiellement agressif » de signaler ce dernier au fisc. Par « intermédiaires », on entend les conseillers fiscaux, comptables, banquiers, fiduciaires et avocats – sachant que la directive laisse le champ libre à une exemption pour ces derniers.

Le législateur ne demande pas aux avocats de dénoncer leurs clients, mais de dénoncer la structure potentiellement agressive.

Me François Prum, bâtonnier sortant

« Chaque État membre peut prendre les mesures nécessaires pour accorder aux intermédiaires le droit d'être dispensés de l'obligation de fournir des informations concernant un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration lorsque l'obligation de déclaration serait

²⁸ <https://paperjam.lu/article/news-les-intermediaires-cibles-pour-contrer-levasion-fiscale>

contraire au secret professionnel applicable en vertu du droit national dudit État membre », indique la directive.

C'est ainsi que l'Allemagne et l'Autriche ont prévu une exemption totale des avocats de cette obligation de signalement. Mais pas le Luxembourg dans son projet de loi déposé en août dernier²⁹. « Le législateur ne demande pas aux avocats de dénoncer leurs clients, mais – pour une fois, il a été inventif – de dénoncer la structure potentiellement agressive », précise M^e Prum. Alors que la directive prévoyait, en cas de secret professionnel, que l'avocat enjoigne son client de signaler lui-même le montage en question.

On veut nous faire dénoncer quelque chose de légal.

Me Valérie Dupong, vice-bâtonnier

« Cela dénature la directive et cela ne restera pas au stade de la dénonciation puisque l'administration fiscale dispose de moyens pour venir voir qui se cache derrière cette dénonciation », déplore M^e Prum. Et ce n'est pas faire un mauvais procès à l'Administration des contributions directes que d'anticiper cette réaction, puisqu'elle a sollicité les avocats figurant dans les Panama Papers afin de leur demander le nom des clients pour lesquels ils sont intervenus dans des montages fiscaux. Les échanges de courriers acerbes ont laissé place à un contentieux devant le tribunal administratif.

« Nous comprenons la problématique des décideurs politiques qui essaient d'être plus catholiques que le pape et de faire du Luxembourg un bon élève par rapport à ses voisins en matière de transparence fiscale », concède M^e Prum. « Mais c'est totalement disproportionné. »

Un vote avant la fin de l'année

Les avocats attirent l'attention sur la dérive que représente ce projet de loi. « Dans la législation de lutte contre le blanchiment, les avocats doivent dénoncer [des opérations] qui constituent des infractions pénales », souligne M^e Valérie Dupong, vice-bâtonnier. D'où la cinquantaine de saisies pénales intervenant chaque année dans des cabinets.

« Ici on veut nous faire dénoncer quelque chose de légal », poursuit M^e Dupong. « C'est très dangereux. Notre secret professionnel est attaqué, or il est un élément essentiel de notre profession puisqu'il donne au client la garantie qu'il peut se fier à nous. » « Comme le médecin ou, il y a plus longtemps, le prêtre », complète M^e Prum.

Cette interprétation restrictive de la directive induit d'autres complications pratiques – outre la très lourde sanction de 250.000 euros à laquelle s'expose un avocat se déroband à son obligation de signalement. « Lorsqu'une structuration implique plusieurs acteurs, un Big Four, des comptables, des avocats, etc., elle peut paraître non agressive pour certains et agressive pour d'autres », imagine M^e Prum.

D'autant que la définition retenue par la directive n'est pas des plus claires – aussi pour ratisser large. Et là encore, les fiscaux nationaux n'auront pas forcément la même compréhension, ce qui promet une application délicate de la directive qui doit entrer en vigueur le 31 août 2020. Le projet de loi, quant à lui, doit être adopté par la Chambre des députés avant la fin de l'année.

²⁹ <https://paperjam.lu/article/planification-fiscale-intermed>